

LES FORMALITÉS EXPORT

Réalisez facilement les formalités légales et
réglementaires liées à l'export



PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises
- Associations
- Particuliers
de notre circonscription.



NATURE DE LA PRESTATION

- Le conseiller CCI :
- vous donne les premières informations sur le marché et les procédures liées à vos opérations de commerce international
 - vous conseille à la rédaction des documents de commerce international.
- Il assure également :
- La vente des imprimés les plus utilisés pour vos opérations de commerce international (carnet ATA, certificat d'origine, EUR1, EUR2, ATR, etc...)
 - L'établissement des visas et la légalisation de documents (certificats d'origine, factures, certifications matérielles des signatures) après vérification complète des éléments
 - La réalisation de carnets ATA pour vos exportations temporaires
 - Les attestations d'existence et attestations CE.



COMMENT EN BÉNÉFICIER

Prenez contact avec la CCI pour obtenir un rendez-vous
Vente d'imprimés sans rendez-vous



COÛT

- **Carnet ATA** : estimation des tarifs sur la plateforme GEFI : www.formalites-export.com
- **Certificat d'origine** : 9 €
- **Visa de conformité** : 9 €
- **Certification matérielle de signature** : 9 €
- **Attestation** : 60 €



INFORMATIONS PRATIQUES

Vous pouvez dématérialiser vos certificats d'origine en utilisant la plateforme GEFI :
www.formalites-export.com



CONTACT

Nathalie ARNAUD

Tél. 04 66 879 893

Vous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.